



DEC100007BPC

Décision portant nomination de Monsieur Michel Mortier en qualité de chargé de mission.

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique.

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur Michel Mortier, directeur de recherche, est nommé chargé de mission auprès du président du CNRS, **du 15 mai 2010 au 31 décembre 2011**.
Sa mission a pour objet le suivi des projets de SATT.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Michel Mortier demeure affecté à l'UMR7574 - *Chimie de la Matière Condensée de Paris*.

Art. 2 – **Du 15 mai 2010 au 31 décembre 2011**, Monsieur Michel Mortier percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 6464 – nature A du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Paris B.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 mai 2010

Alain FUCHS